

Baromètre CNSA de l'activité de votre MDPH !

RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE 2021

Délais de traitement des demandes	Délai global	dossiers enfants	dossiers adultes	AAH	PCH
	2,6 mois	2,1 mois	2,7 mois	2,8 mois	2,8 mois

Rappel : quand vous déposez une demande à la MDPH, celle-ci dispose d'un **délai légal de 4 mois** pour le traiter.

Décisions d'attribution des droits à vie	AAH avec taux d'incapacité d'au moins 80%	RQTH
	87% des dossiers éligibles	99% des dossiers éligibles

Les personnes qui ont une perte d'autonomie définitive peuvent bénéficier, dans certains cas, de droits à vie comme l'AAH, la RQTH, les CMI.

Durée moyenne des droits ouverts en matière de scolarisation	31,1 mois
---	------------------

Afin de mieux correspondre aux cycles scolaires, les droits relatifs à la scolarisation visent à atteindre une durée moyenne de 36 mois.

Mesure de la satisfaction des personnes

Nombre de répondants	Globalement satisfaits	Facilité pour se rendre à la MDPH	Facilité pour contacter la MDPH	Les agents répondent aux questions	Les agents sont accueillants et à l'écoute
141	84,3 %	81,3 %	75,6 %	90,1 %	93,8 %

Participez à l'amélioration de la qualité de service de votre MDPH en participant à l'enquête en ligne « ma MDPH, mon avis ».